

Conditions générales BIJSTER BVBA **BCE nr. 0667.915.472**

Dans les présentes conditions générales Contractuelles les termes suivants signifient:

- "Service(se) : les services que Bijster offre pour améliorer les processus.
- "Données": les données qui sont mises en image via Improview.
- "Improview": le logiciel tel que décrit sur www.bijster.be.

Le renvoi aux services et à Improview ne sont applicables que si c'est prévu dans le contrat-cadre.

RELATION JURIDIQUE

1. Les présentes Conditions générales, les conditions de licence éventuelles d'un tiers (tel que Qlik) et le contrat-cadre régissent seuls les relations Contractuelles entre Bijster et le CLIENT (ci-après le 'Contrat').
2. Le Contrat est conclu par la signature du contrat-cadre par les deux parties. Par celle-ci, le CLIENT reconnaît être suffisamment informé sur l'objet du Contrat-cadre et confirme qu'il convient pour le but visé.

PERIODE TEST POUR IMPROVIEW

3. Le jour de la formation, Improview est testé afin de voir s'il satisfait aux spécifications et toutes les fonctions sont passées en revue.
4. Improview sera considéré comme irrévocablement accepté en cas de mise en service sans réserve. L'acceptation ne peut être refusée pour des petites fautes qui n'empêchent pas une mise en service opérationnelle.

DONNEES LORS DE L'UTILISATION D'IMPROVIEW

5. Le CLIENT est seul responsable en cas de perte ou de dommage aux données et de l'exactitude de ces données.
6. Le CLIENT doit réaliser suffisamment de back-ups qualitatifs, afin d'éviter toute perte ou dommage aux données.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

7. Les parties s'engagent à respecter la législation applicable en Belgique en matière de protection des données personnelles (en ce compris la loi sur la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données personnelles) et à respecter leurs obligations respectives en vertu de cette législation.
8. Dans le cadre de l'exécution du Contrat, Bijster agira en qualité de responsable du traitement des données personnelles suivantes du CLIENT, nécessaires pour la gestion des clients : prénom, nom, adresse mail et n° de GSM des personnes de contact. En outre, ces données seront utilisées pour l'envoi d'information commerciales concernant les produits ou services faisant partie des services d'Improview. Bijster ne les utilisera pas pour un autre but et ne les partagera pas avec des tiers. Bijster traitera ces données personnelles comme de l'information confidentielle. Le CLIENT a toujours un droit de regard ou de rectification. Le CLIENT peut introduire une plainte auprès de l'autorité de contrôle. Les données du CLIENT sont conservées aussi longtemps que cela est nécessaire pour l'exécution du Contrat ou pour le respect des obligations légales, e.a. les obligations comptables.
9. Pour toutes les données personnelles qui sont traitées dans le cadre d'Improview et leur utilisation pour le CLIENT, le CLIENT agit comme responsable du traitement. Bijster n'est pas responsable du respect pour le traitement des données personnelles par le CLIENT dans le cadre d'Improview en matière de fondement nécessaire et de respect des principes applicables, tels que l'obligation d'information. Le CLIENT veillera à disposer des droits de communiquer à Bijster les données personnelles de sorte que celles-ci pourront être utilisée légalement, traitées, stockées et cédées conformément au présent Contrat. Le CLIENT est responsable de tout dommage subi par Bijster et les tiers à ce sujet et il garantira Bijster à première demande contre toutes les demandes et revendications et le préjudice qui en découle suite à un manquement à ce sujet.

10. Chaque partie prend les mesures adéquates au niveau technique et organisationnel afin que les données personnelles soient traitées dans le respect de la loi applicable et de la réglementation et soient protégées contre le traitement irrégulier ou non autorisé ou les pertes non intentionnelles, la dégradation ou la destruction.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

11. Le CLIENT reconnaît et accepte que tous les droits de propriété intellectuelle concernant Improview, les Services, les projets, les logiciels, la documentation et tous les autres matériels développés ou utilisés pour préparer ou exécuter le contrat entre Bijster et le CLIENT, ou qui en découlent sont la propriété exclusive de Bijster ou de ses fournisseurs. Le CLIENT s'engage à ne rien entreprendre qui y porterait atteinte.
12. La livraison d'Improview et l'exécution des Services n'emportera aucune cession des droits de propriété intellectuelle. Le CLIENT reçoit en échange des sommes payées un droit d'utilisation non exclusif et non cessible au profit de sa propre entreprise ou organisation, limité aux objectifs convenus et en ce qui concerne la durée et la portée. Le code-source n'est jamais mis à disposition.

PRIX

13. Les prix pour l'utilisation d'Improview et du/des Service(s) sont fixés dans le Contrat-cadre. Tous les montants sont mentionnés en euro, hors TVA. Les prix convenus sont facturés périodiquement. Les sommes payées ne sont pas remboursées.
14. Les prix dans le Contrat-cadre sont toujours basés sur les conditions de salaire, matériaux et services applicables à cette époque. Si des modifications apparaissent pendant la durée de la collaboration, Bijster se réserve le droit d'adapter unilatéralement ses prix, ce que le CLIENT accepte si cela ne représente pas une majoration de prix de plus de 10%.
15. Tous les travaux qui ne sont pas prévus dans le Contrat-cadre et sont exécutés de commun accord par Bijster sont considérés comme du travail supplémentaire et sont facturés en régie au prix en régie applicable à cette date.

CONDITIONS DE FACTURATION

16. Toutes les factures de Bijster sont payables dans les quinze (15) jours calendrier, une facture est transmise par voie électronique (par e-mail) avec l'accord du CLIENT.
17. Chaque facture, dont le montant n'est pas ou pas entièrement payé à la date d'échéance est, de plein droit, majorée d'une indemnité forfaitaire et irréductible égale à 10 % du montant impayé, avec un minimum de € 250,00, sans qu'une mise en demeure soit nécessaire. En outre, un intérêt de retard d'un taux égal à celui prévu dans la loi sur les retards de paiement en matière commerciale sera dû de plein droit, sans qu'une mise en demeure soit nécessaire.
18. En cas de non respect des conditions de paiement convenues, toutes les factures ouvertes seront immédiatement exigibles et Bijster sera en droit, sans mise en demeure ou recours au juge, de suspendre ses prestations ou de considérer que le contrat est résolu, sans préjudice d'une éventuelle demande de dommages et intérêts.
19. En cas de contestation, le CLIENT doit contester les factures de Bijster, par lettre recommandée, dans les huit (8) jours calendrier de leur réception, et ce, à peine de déchéance.
20. En cas de perte de solvabilité du CLIENT (faillite, demande de réorganisation judiciaire ou menace de celles-ci), toutes les factures non encore échues seront immédiatement exigibles et Bijster pourra, sans mise en demeure ou notification préalable, annuler sans frais toute commande acceptée.

EXECUTION

21. Bijster a le droit de faire appel à des sous-traitants.
22. Bijster s'engage à fournir les soins requis pour l'exécution des missions confiées et est uniquement chargée d'une obligation de moyen (au mieux de ses possibilités). Tous les conseils éventuels sont fournis sans engagements.
23. Les éventuels délais d'exécution sont fournis sans à titre informatif et ne sont, en conséquence, pas contraignants pour Bijster, sauf convention expresse contraire. Un retard d'exécution ne peut toutefois jamais donner lieu à une quelconque amende,

indemnité de retard ou à la résolution du Contrat.

24. Le CLIENT fournit en temps utile, à Bijster, à chaque stade de l'exécution, toutes les données qui sont jugées nécessaires pour que Bijster exécute le Contrat. Si ces données nécessaires ne sont pas fournies à Bijster, Bijster a le droit de suspendre l'exécution du contrat et/ou de facturer au CLIENT les frais supplémentaires découlant du retard. Le CLIENT doit seul veiller à ce que toutes les données qu'il fournit puissent être utilisées valablement et ne soient pas en contrariété avec les droits (de propriété intellectuelle) de quelqu'un d'autre.
25. Les livraisons et/ou les exécutions partielles sont autorisées. Bijster se réserve le droit en pareil cas de facturer au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

PLAINTES

26. Chaque plainte doit être communiquée dans les huit (8) jours par lettre recommandée après que la prétendue faute ou négligence ait été découverte ou aurait dû raisonnablement l'être, et ce sous peine de déchéance.
27. Une éventuelle plainte ou contestation ne justifie pas la rétention des paiements; un paiement immédiat peut être exigé des montants arrivés à échéance.
28. Si des défauts apparaissent et que ceux-ci sont signalés dans les délais, Bijster a le choix de réparer ces défauts ou de payer une indemnité pour ceux-ci.
29. Bijster ne garantit pas que Improview fonctionne sans faute ou sans interruption. Le CLIENT accepte que des interruptions et des fautes puissent être la conséquence d'éléments extérieurs, sur lesquels Bijster n'a pas de prise ou puissent être la conséquence de choix du CLIENT en matière d'équipement notamment.
30. Chaque action faisant à un défaut d'Improview ou à une fourniture de services défectueuse doit être introduite par le client devant le tribunal compétent, au plus tard dans les six (6) mois de leur constatation, sous peine de déchéance.

RESPONSABILITE

31. Bijster est tenu de mettre Improview à disposition "as is" et/ou à prester des services.
32. Bijster ne donne aucune garantie quant à la compatibilité de Improview avec les applications, programmes ou plateformes qui ne sont pas spécifiquement mentionnées comme compatibles.
33. En cas de faute, Bijster n'est tenu que d'une obligation de réparation en nature.
34. Si la réparation en nature n'est pas possible, les dommages et intérêts auxquels Bijster peut être tenue, quelle qu'en soit la cause, la nature ou l'objet de la demande, s'élèveront au maximum à 50 % de la facture concernée. Lorsque le CLIENT estime être en droit de réclamer une telle indemnité, il doit établir les défauts et son dommage contradictoirement. Il n'est pas autorisé à suspendre ou à reporter le paiement des factures ouvertes.
35. Bijster ne pourra toutefois pas être rendu responsable des pertes indirectes et/ou tous dommages indirectes, en ce compris les pertes de jouissance ou de gain, atteinte à la réputation, perte de clientèle, perte ou dégâts aux données, ou dommage à des tiers.
36. En ce qui concerne les produits et/ou services de tiers fournisseurs, le CLIENT accepte que la responsabilité de Bijster corresponde à la mesure (aussi étendue et aussi limitée) dans laquelle les tiers fournisseurs acceptent leur responsabilité.

DISPOSITIONS FINALES

37. Le Contrat contient la totalité de l'accord des parties concernant son objet, et remplace et annule tous les accords et communications préalables écrits ou verbaux, exprès ou tacites, entre les parties.
38. La hiérarchie entre les accords applicables est la suivante (en ordre d'importance): le Contrat-cadre, les Conditions générales de Bijster.
39. Les parties s'engagent à fournir des données de contact exactes et complètes et à se communiquer les modifications au plus tard dans les quinze (15) jours après la modification.
40. Bijster est en droit- contrairement au CLIENT - de céder valablement les droits et obligations découlant du Contrat en tout ou en partie, sans l'accord du CLIENT.
41. Si une clause du Contrat est déclarée nulle ou inopérante par un tribunal en tout ou en partie, le Contrat subsistera pour les dispositions restantes et le reste des dispositions

de la clause litigieuse. Les parties conviennent que dans ce cas, la disposition nulle ou inopérante sera censée être remplacée par une disposition valable et contraignante qui correspondra à l'intention originale.

42. Un défaut éventuel de Bijster d'exiger l'exécution des clauses du Contrat, n'implique aucun abandon ou renonciation à l'application des autres clauses.
43. En cas de litige concernant la conclusion, l'exécution, le respect, la validité ou autre tout autre litige dans le cadre du présent Contrat, seul le tribunal de l'entreprise d'Anvers, section Hasselt, est compétent, à l'exclusion des questions relatives aux droits intellectuels qui seront de la compétence de la division d'Anvers. Seul le droit belge est applicable.
44. Bijster est autorisé à:
 - 44.1. modifier unilatéralement les présentes Conditions générales; ces modifications vaudront également pour les contrats en cours trente (30) jours après la communication des nouvelles Conditions générales;
 - 44.2. faire mention de sa collaboration avec le CLIENT dans sa publicité, à titre de référence.

Version 17/05/2019